

Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain est engagée depuis de nombreuses années sur des politiques et programmes de développement durable, lesquels s'appuient sur les cinq objectifs du développement durable mentionné à l'article L110-1 du code de l'environnement :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La transition vers une économie circulaire.

Lutte contre le changement climatique

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la CCPA, approuvé le 20 octobre 2020 (délibération n°2020-187), comprend un panel de 19 actions regroupées au sein de 5 grands enjeux (déclinés en 14 axes stratégiques prioritaires et 6 axes stratégiques secondaires) : mobilité durable, rénovation énergétique, énergie locale, économie circulaire et adaptation au changement climatique et protection de l'environnement.

La CCPA a relancé en 2018 une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Elle s'appuie depuis 2020 sur une plate-forme de rénovation énergétique. Les aides pour les travaux de rénovations énergétiques sont étendues à partir de 2019 à l'ensemble des propriétaires du territoire et cela sans conditions de ressources.

Elle propose de plus, pour les bénéficiaires les plus modestes, un système d'avance des sommes appelées à être subventionnées dans le cadre de l'OPAH. L'OPAH en cours se termine en 2023 et une nouvelle OPAH sera lancée à sa suite. Les aides liées à la plateforme continueront de subsister durant toute l'année 2023.

En application de ces orientations, la CCPA porte un panel d'actions en faveur de la sensibilisation et la réduction des consommations d'eau et d'énergie, notamment un programme d'accompagnement des habitants du territoire animé localement par l'association locale La Corde Alliée. Ce programme est composé de deux projets :

- Un dispositif d'accompagnement des foyers modestes mis en œuvre depuis 2019 ;
- Un dispositif d'accompagnement complémentaire visant les foyers très modestes mis en œuvre depuis 2022 suite à la candidature de la CCPA au dispositif Slime + porté par le CLER, l'association de promotion des énergies renouvelables. Le Slime est un dispositif éligible aux certificats d'économies d'énergie visant l'accompagnement sur 3 ans de 169 foyers dans la mise en œuvre de solutions durables pour réduire leur consommation d'énergie.

En matière de réduction des consommations d'énergie, le programme IMPACTe - Initiative Mutualisée pour Accélérer la Transition Energétique - mis en œuvre par la SPL ALEC Ain pour le compte de la CCPA, se poursuit actuellement et pourra se renouveler jusqu'au 31 décembre 2024.

Initié en 2021 dans le cadre du PCAET, le projet s'inscrit dans la volonté d'accompagner les communes du territoire dans leurs projets de rénovation énergétique, de changement de système de chauffage et de développement des énergies renouvelables, le tout autour d'une dynamique collective. Depuis son lancement :

- 22 communes se sont engagées dans la démarche et de nouvelles demandes d'intégration au dispositif ont été enregistrées en fin d'année ;
- 18 études d'opportunités ont été réalisées ;
- Une charte d'engagement a été élaborée ;
- 3 Groupes de Travail ont été organisés autour des thématiques de la rénovation énergétique, de l'énergie photovoltaïque et des systèmes de chauffage, plus particulièrement le bois énergie.

Au-delà des réductions de consommation d'énergie liées au chauffage des bâtiments, la CCPA accompagne également les communes dans leurs réductions de consommation liées à l'éclairage public. A ce titre, la CCPA a organisé un sondage sur les pratiques des communes, suivi de réunions d'information et d'une balade technique sur la commune d'Ambérieu-en-Bugey, afin d'informer sur les impacts de la pollution lumineuse, les possibilités d'optimisation existantes (ainsi que les coûts et aides potentielles) et de partager les retours d'expérience de communes ayant mis en place des mesures de réduction (rénovation de parc, gestion des intensités, extinction...).

Deux évènements de sensibilisation grand public ont par ailleurs été organisés sur le territoire à l'occasion de la soirée « La Nuit est Belle », événement transfrontalier de sensibilisation à la pollution lumineuse, initié par le Grand Genève, le 23 septembre 2022.

D'autre part, en matière énergétique, la CCPA participe tant aux actions de sobriété que de production d'énergie renouvelable. Au titre des actions de sobriété, la CCPA a été le premier EPCI d'Auvergne Rhône-Alpes à inciter ses habitants chauffés à l'électricité à se doter d'un boîtier d'effacement diffus (Voltalis) et à étudier le déploiement de tels dispositifs en 2022 pour les opérateurs économiques. Elle a également proposé à ses communes un financement à hauteur de 75% des dépenses pour le remplacement des ampoules des bâtiments publics en modules LED.

Au titre des actions de production d'énergie renouvelable, la CCPA avait déjà soutenu des projets de fermes photovoltaïques remarquables à Sainte Julie et Lagnieu. Le foncier disponible pour cet usage s'étant raréfié, la CCPA a pris acte de la nécessité de travailler à plus petite échelle. C'est dans cette perspective qu'elle soutient et qu'elle a investi dans l'initiative de l'ACERPA de création de le SCIC Pl'Ain d'Energie. Pl'Ain d'Energie propose aux propriétaires de toitures de bonne taille, au premier rang desquels les mairies, de les louer pour l'installation de projets photovoltaïques. De son côté, la CCPA souhaite solariser les parkings de co-voiturage du territoire et lancé en juin 2022 un appel à projets en ce sens.

En matière de sensibilisation, la CCPA propose depuis plusieurs années un programme destiné aux enfants du primaire, labellisé par le ministère de la Transition écologique dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) : Watty à l'école. Animé par la Corde Alliée pour le compte de la CCPA, ce programme permet de sensibiliser chaque année 38 classes du territoire à la transition écologique (soit, pour l'année scolaire 2021 / 2022, 825 élèves).

Préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

La CCPA a été pionnière pour la mise en place d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative. Elle exonère également les entreprises ayant mis en place des circuits de collecte et traitement de leurs déchets, sans avoir recours au service public de collecte en porte-à-porte.

Elle a mis en place une aide aux particuliers pour l'achat de composteurs domestiques. En 2022, cette aide a été étendue aux projets collectifs.

Depuis janvier 2021, les consignes de tri ont évolué : tous les emballages et papiers sont triés.

Enfin, en juillet 2022, la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles a été réduite sur les communes de moins de 2000 habitants de l'ensemble du territoire.

Cette politique globale conduit à une réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées non recyclées.

La CCPA mène également une politique en faveur des espaces naturels et de la biodiversité. Elle participe à une opération de surveillance estivale et de sensibilisation des usagers des berges de la Rivière d'Ain, et une gestion des déchets adaptée : mise en place de bacs roulants pour la collecte, adaptation de la fréquence de collecte à la fréquentation des berges, mise en place de borne à verre pour le tri à des emplacements stratégiques.

Lauréate en 2021 de l'appel à projet biodiversité de l'Agence de l'eau pour mettre en place un « Marathon de la Biodiversité », la CCPA poursuit également la conduite du projet dont l'objectif est de planter 42 km de haies et restaurer ou créer 42 mares d'ici 2024. Pour ce faire, la CCPA est accompagnée de 4 associations (Conservatoire des Espaces Naturels, France Nature Environnement, Ligue de Protection des Oiseaux, Missions Haies) qui définissent avec les communes, exploitants agricoles et particuliers volontaires les projets de plantation de haies et/ ou de création / restauration de mares.

Malgré des aléas liés à des indisponibilités de plants, la saison 2021 / 2022 a permis la plantation de 5,5 km de haies ainsi que la définition d'un panel notable de projets potentiels. Les plantations pour la saison 2022/2023 devraient quant à elles être doublées.

Sur le volet création / restauration de mares, des chantiers participatifs sont organisés par les associations tandis que les démarches administratives sont en cours pour l'organisation, dès 2023, des travaux plus importants. Les candidatures restent quant à elles toujours ouvertes et sont traitées au fil de l'eau (présentation et validation en Comité de Pilotage). Afin de recueillir de nouvelles candidatures mais également informer le grand public sur le projet, des éléments de communication ont par ailleurs été réalisés au cours de l'année 2022 (articles, réunions, création de panneaux d'information qui seront apposés sur les chantiers etc.).

Au niveau des aménagements cyclables, la CCPA continue les investissements pour améliorer le maillage cyclable du territoire. La boucle locale de la ViaRhôna entre Villebois et Briord (9km) a été réalisée en 2022. Des projets sont également en cours d'études : Charnoz-sur-Ain <-> Meximieux et Pérouges <-> Bourg-Saint-Christophe. En 2021, la CCPA a adopté un nouveau schéma cyclable qui est entré en phase opérationnelle avec le lancement des études pour les itinéraires prioritaires en 2022 : Ambérieu-en-Bugey <-> Lagnieu, Lagnieu <-> PIPA <-> Saint-Vulbas, Charnoz-Sur-Ain <-> Blyes <-> PIPA et Ambérieu-en-Bugey <-> Torcieu.

Le développement du vélo est également soutenu par le maintien de l'aide à l'achat pour les vélos à assistance électrique ainsi que les trottinettes électriques, par le fonds de concours proposé aux communes pour la réalisation d'aménagement cyclable : 110 dossiers acceptés pour un budget de 30 000 €. La CCPA a poursuivi également l'expérimentation d'un service de vélos à assistance électrique en libre-service sur le PIPA.

Des ateliers de co-réparation de vélos ont vu le jour sur le territoire grâce au soutien de la CCPA en 2021 et se sont poursuivis en 2022. Un deuxième lieu d'atelier verra le jour en 2023.

La CCPA est fortement impliquée dans la transformation du quartier gare d'Ambérieu-en-Bugey, et en particulier de l'amélioration des espaces publics et de l'offre de stationnement : création d'un vaste parking dédié aux usagers de la gare sur la rue Bravet, location de terrains afin de proposer des parkings complémentaires en proximité immédiate de la gare. Les travaux sont en cours également pour la mise en place d'un parking dédié au covoiturage pour les usagers de la gare. La CCPA est maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du Pôle d'Echange multimodal de la gare d'Ambérieu-en-Bugey avec la requalification de la gare routière, du parvis ainsi que de l'avenue Sarrail (travaux prévus en 2023). Ces actions s'inscrivent dans un programme plus vaste d'aménagement du quartier visant à accueillir de façon qualitative les usagers du quartier mais également les usagers de la gare.

En 2021, la Région est devenue AOM locale sur le ressort territorial de la CCPA. Une convention de coopération est signée entre les deux collectivités afin que l'offre de mobilité sur le territoire soit définie de manière adaptée, habile et innovante.

En effet depuis 2018, la CCPA a pu expérimenter différents dispositifs innovants en matière de mobilité. Les 4 lignes de covoiturage Covoit'ici ont été mises en service en 2020 en partenariat avec le SM PIPA, la CCBD et EDF, pour une période expérimentale au démarrage. Profitant d'une dynamique positive malgré les conditions sanitaires peu favorables, le dispositif a été reconduit pour 2022 et 2023. La CCPA promeut également le covoiturage et la pratique du vélo en organisant des animations et des informations à destination des entreprises, acteurs de l'emploi ou usagers. Ces actions ont été permises grâce à l'obtention de financements divers et complémentaires : FEDER, DSIL, Appel à projet Vélos et Territoire (ADEME), AMI France Mobilité TenMod (ADEME), Pendauro+ (programme CEE porté par AURA EE), Plan vélo du Département de l'Ain.

Dans la suite des débats sur les orientations à adopter pour le développement des mobilités sur le territoire, la CCPA a fait le choix de concevoir un service de transport à la demande qui couvrira l'ensemble du territoire pour assurer le rabattement vers les centralités. La définition de ce service a été conduite tout au long de l'année 2022 pour un démarrage prévu courant 2023.

Enfin, la CCPA poursuit la mise en œuvre de mesures de fonctionnement interne tendant à économiser les ressources et les transports : processus de dématérialisation, télétravail... En début d'hiver 2022, la CCPA a également poursuivi l'optimisation des consommations de ses activités et patrimoine avec le lancement d'un « plan de sobriété » comprenant à la fois une analyse de ses bâtiments (modes de chauffage, constitution bâtementaire...) et l'application de mesures de sobriété associée à une sensibilisation du personnel aux éco-gestes (température de chauffe à 19°C, arrêt de l'eau chaude sanitaire pour certains bâtiments etc.).

Il est à noter que l'année 2022 a également été l'occasion d'initier et préparer deux projets notables, majoritairement conduits en 2023 :

- l'évaluation mi-parcours du PCAET : les PCAET sont conduits pour une durée de 6 ans et doivent faire l'objet d'une évaluation mi-parcours. Le PCAET de la CCPA ayant été approuvé en octobre 2020, son évaluation mi-parcours devra ainsi être établie pour octobre 2023.
- le Contrat d'Objectif Territorial (COT) de l'ADEME (cf. délibération n°2021-185 relative à la signature de la convention en novembre 2021) : la CCPA, seule communauté de communes du Département, a été sélectionnée pour bénéficier d'un COT dont l'objectif est d'appuyer le volet transformation écologique du CRTE. Basé sur deux référentiels : Climat Air Energie (anciennement Cit'ergie) et Economie Circulaire, le projet a démarré mi-2022 pour une durée de 4 ans.

Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations - Epanouissement de tous les êtres humains

La CCPA porte un important programme de soutien aux activités sportives et culturelles. Elle soutient non seulement des évènements, mais également des clubs sportifs et les écoles de sport labellisées. Elle est partenaire d'actions culturelles décentralisées dans les communes rurales et leurs écoles, dans le quartier politique de la ville, dans les lycées et collèges.

Le nouveau gymnase du lycée de la Plaine de l'Ain, qui comprend une salle d'escalade de niveau régional et dont la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a été maître d'ouvrage, fêtera sa première année, suite à son inauguration en décembre 2021.

La CCPA porte, notamment au côté de la ville d'Ambérieu, les opérations de renouvellement urbain du quartier prioritaire politique de la ville « Les Courbes de l'Albarine ».

Par l'intermédiaire du CLIC, la CCPA joue également un rôle important d'information, de conseil, d'orientation et d'animation à l'attention des personnes âgées.

Elle a financé par ailleurs à 80% la réalisation d'un réseau de trois équipements pour l'accueil de jour des malades d'Alzheimer : unités d'Ambérieu en Bugey, Lagnieu et Meximieux.

La transition vers une économie circulaire

L'économie circulaire est un des piliers stratégiques du Plan Climat-Air-Energie Territorial de la CCPA. La communauté de communes se positionne comme coordinateur des actions proposées par divers partenaires entreprises (CCI, Parc Industriel).

En application de ce positionnement, la CCPA a porté le projet de recyclerie à Ambérieu-en-Bugey par l'acquisition et la location à loyer modéré des locaux. La recyclerie a ouvert ses portes en novembre 2019. De la même manière, la CCPA a participé activement à la création du point de vente collectif entre agriculteurs et éleveurs ouvert en 2021 à Saint-Sorlin en Bugey : le BOCAL, afin de créer une nouvelle boucle d'approvisionnement locale sur le territoire.

D'autre part, le pôle TRANSPOLIS/ACMUTEP, sur l'ancien camp militaire des fromentaux, participe dans son aménagement de l'économie circulaire. La première phase, dédiée à la déconstruction, a été remarquée grâce à l'expérimentation de nouvelles techniques de déconstruction. La création de réseaux, dans une deuxième phase, a été l'occasion de recourir à des canalisations en béton recyclé. Une troisième phase achevée en 2022 s'est traduite par la réalisation d'une voirie principale « bas carbone » par la mobilisation des produits de déconstruction à la place de produits entrants et l'utilisation de revêtements biosourcés.

Depuis plusieurs années maintenant, la CCPA est partenaire initiateur du programme de recherche et développement Plainénergie, qui vise à retraiter les déchets mal valorisés d'un territoire (bois pollué, tout venant et mauvaises boues de station d'épuration...) en gaz de récupération injectable dans les réseaux. Ce programme inédit se base sur le couplage des deux technologies : la pyrogazéification suivie d'une la méthanation biologique. Des essais de taille industrielle sont prévus début 2023. Les autres déchets doivent pouvoir compter des filières de revalorisation que tous les territoires cherchent aujourd'hui à développer.